



CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2017

Cher(e) adhérent(e),

Nous vous convoquons cette année pour l'évolution et la mise à jour de nos statuts conformément aux directives de la FFMC nationale, et conformément à l'article 12 de nos statuts actuels, le Bureau vous invite à notre Assemblée Générale Extraordinaire

Le dimanche **26 février 2017, à 12H00.**

« Salle de réunion du **château de Valnay à Etampes** »
(Coordonnées GPS : 48.425370.2.114414)

Vous serez présentés l'évolution des statuts antenne FFMC pour 2017 Ceci est une mise à jour des statuts antenne par la FFMC nationale, qui elle-même a remis à jour les statuts FFMC nationale.

Cependant, un paragraphe concerne les sociétaires* de la mutuelle des motards, sur une proposition du conseil d'administration de la mutuelle et débattu au sein des antennes FFMC avec le concours des délégués bénévoles de la mutuelle au cours des deux années précédentes. (Article 5 des nouveaux statuts)

Extrait : *Dès avril 2017, les nouveaux sociétaires de la Mutuelle des Motards pourront, s'ils le souhaitent, devenir membres de droit de la Fédération Française des Motards en Colère. Suite à la proposition faite par Patrick Jacquot, PDG de la Mutuelle, d'amener les sociétaires à devenir adhérents de la Fédération Française des Motards en Colère », ces derniers seront invités à découvrir les actions du Mouvement, qui sont d'intérêt général, en leur permettant d'acquérir la qualité de membre de droit FFMC pour une période d'une année sans avoir à s'acquitter d'une cotisation.*

Nous vous invitons, à prendre lecture des modifications et évolutions des statuts et à vous prononcer sur ceux-ci. Cette assemblée générale extraordinaire se tiendra à l'issue de l'assemblée générale ordinaire prévue ce même jour.

Le quorum est fixé à la moitié des adhérents, présents ou représentés. En cas d'invalidité des délibérations, une seconde AGE sera convoquée immédiatement conformément à nos statuts et délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Le Conseil d'Administration de la FFMC 91

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la



POUVOIR

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
de la FFMC 91,**

Dimanche 26 février 2017 à 12h00.

NOM

PRENOM.....

N° Adhérent :

Donne pouvoir à :

NOM

PRENOM

N° Adhérent éventuellement :

DATE

SIGNATURE

*Imp : transmettre par mail à : contact@ffmc91.fr ou par courrier à l'adresse de:
FFMC 91 « trésorerie » 9 impasse du fort romain, SACLAS 91690
Avant le jeudi 04 février 2016.*

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la